

? SURPRISE info

Aspro Surprise Association régie par la loi de 1901 déclarée à la Préfecture de Quimper sous le numéro 7844 depuis le 16 mai 1978 parue au journal officiel le 12 mai 1978.

Bulletin d'information de l'Aspro Surprise : Association des propriétaires de Surprise. Janvier 2005 - N° 17

La lettre du président

Par Serge Jamet

Merci à vous, qui me connaissant très peu, un peu plus pour d'autres, et pas du tout pour certains, avez décidé de me porter au Comité Directeur de l'association, puis de me confier le mandat de président.

Un peu de mon histoire vous fera comprendre ma personnalité. J'ai grandi sur des skis alpins, je suis un passionné de compétition, et j'ai eu mes heures de gloire, lorsque que j'étais coureur professionnel de 1981 à 1987, et ensuite entraîneur de l'équipe féminine espagnole de ski de 1988 à 1991. Aujourd'hui associé gérant d'une société de conseils en optimisation de patrimoine.

Comme beaucoup de skieurs, j'ai commencé la voile très jeune sur ce sacré Optimist, puis le 420 etc. C'est qu'à l'époque existaient des épreuves ski-voile !

La vitesse sur l'eau et sur la neige m'a toujours fasciné. De nombreuses blessures en témoignent.

Passion quand tu nous tiens !

Après avoir navigué sur différentes embarcations, je suis tombé, depuis un an et demi sous le charme du jeune Surprise. Ce bateau m'a permis de ressentir tellement de sensations fortes, que je croyais à jamais oubliées !

J'ai découvert une série active, représentative, des propriétaires passionnés des équipages de choc, des dirigeants tellement bénévoles, des grands noms et des moins grands, des grandes gueules et des discrets.

La série Surprise à l'aube de ses trente ans a sûrement un bel avenir devant elle, éternellement jeune, elle peut rester...

Je tiens à initier cette année une commission technique bilatérale regroupant les « Aspro européenne » et le couple chantier: Archambault, architectes Joubert-Nivelt.

Suite page 2

Tous nouveaux Président, comité, règles et journal

Lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'Aspro Surprise, qui s'est déroulée, comme de coutume, au salon nautique de Paris, en décembre 2004, une partie du Comité Directeur et du

maintenant composé de 15 membres, renforçant sensiblement la commission de communication. Nous tenons, ici, à saluer ces nouveaux venus, à les remercier de leur participation et à leur souhaiter

Image du site internet officiel de l'Aspro Surprise. Les couleurs changent régulièrement pour donner au site un esprit vivant. Les graphismes restent les mêmes.



Bureau a changé. Certains membres démissionnaires ont été remplacés. Lors de cette assemblée, Gérard Rottée, assumant jusqu'alors la fonction de Président, n'a pas souhaité renouveler un nouveau mandat. Il a toutefois maintenu son adhésion au Comité Directeur afin de continuer à faire bénéficier l'Aspro de son expérience et bien sûr, de son temps de bénévole, temps précieux et rare. Lors de cette Assemblée, un élan de solidarité et d'engouement exceptionnel a poussé plusieurs adhérents à intégrer le Comité Directeur. Le Comité est

ter bon courage dans l'accomplissement de leur tâche.

Quant aux membres qui ont renouvelé leur mandat, nous ne pouvons que les féliciter pour ce qu'ils ont déjà réalisé, pour leur fidélité et bien sûr pour ce qu'ils vont encore réaliser à l'avenir.

C'est, à l'issue de cette Assemblée générale que le nouveau Comité s'est réuni pour élire son Président. Au pied levé, Serge Jamet a bien voulu reprendre le flambeau et continuer l'oeuvre de ses prédécesseurs.

Le vote n'a laissé aucun doute sur son élection.

Suite page 3

Programme des Régates 2005

Page 4, tous les détails...

Page 3 :

La réforme de la liste d'armement obligatoire pour tous les bateaux de plaisance. Toutes les modifications, tous les changements présentés point par point.

Le Trombinoscope 2005

Comité Directeur de l'Aspro Surprise



Serge Jamet
Président



Roland de Williancourt
Président d'honneur



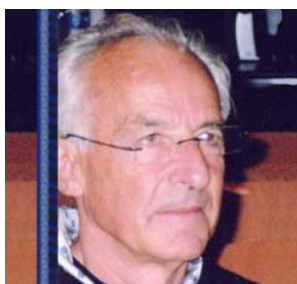
Gérard Lopez
Secrétaire



Gérard Rottée
Trésorier



Michel Barlaud
Délégué Côte d'Azur



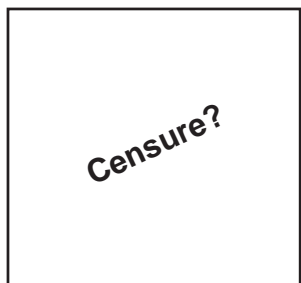
Bertrand Chéret
Délégué Atlantique sud



Hervé Drieu
Délégué Manche



Pascal Fossey
Communication Presse



Jean Paul Hallay
Délégué Forêt d'Orient



Rodrigue Kurkjian
Communication Presse



Marie Le Cosquer
Communication Presse



Xavier Le Cosquer
Délégué Bouches du
Rhône - Var

La lettre du président (Suite)

Ceci dans le but de préciser l'évolution technique du bateau dans le respect de l'esprit monotype, mais sans se couper des évolutions techniques appréciables. Je souhaite confier cette mission de coordination à notre maître à penser: Bertrand Chéret.

J'ai décidé de lancer une consultation nationale par un questionnaire issu de la commission technique qui vous sera envoyé par mail ou courrier.

Cette année voit son lot de nouveautés :

- un nouvel arrêté régissant les catégories de navigations à partir du

1^{er} janvier qui a déjà impliqué des modifications sur l'armement obligatoire dans la jauge,
- les nouvelles règles de course à la voile 2005-2008.

Par ailleurs, je voudrais canaliser les forces vives de notre association en professionnalisant un peu plus notre action commune.

De nouvelles épreuves sont venues enrichir notre calendrier pour satisfaire un nombre grandissant de jeunes ou vieux nouveaux «Surprisistes». Qu'ils en soient récompensés.

Et pour conclure :

Quand nous parlons de régates,

de sensations fortes, n'oublions pas que nous avons la chance de naviguer sur un bateau fort amusant, et j'aimerais, au regard des manifestations sportives et parfois acharnées, développer l'esprit ludique de ces regroupements.

Mes co-sociétaires, messieurs les dirigeants qui allez accueillir si gentiment cette belle troupe de joyeux drilles lors de vos championnats, régalez-nous et communiquez-nous l'esprit festif de chacune de nos belles régions.

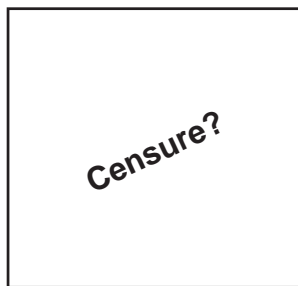
Salutations sportives

Serge Jamet

U'Khan FRA 1429



Didier Mathou
Secrétaire Adjoint



Bernard Montmasson
Délégué Anecy Léman



Yvon Salvador
Communication



La réforme

Armement modifié, sécurité renforcée

A dater du 01 Janvier 2005, nombre des règles ont changé. Le but essentiel est d'améliorer la sécurité.

Ces aménagements et modifications sont déjà en application. Nous avons estimé nécessaire de vous en faire part en détail.

A la liste des changements décidés, se trouve, bien sûr, l'armement du bateau.

Pour vous permettre une lecture facile, vous trouverez ci-dessous toutes les nouveautés en rouge. A vous de jouer !

II.6. - L'ACCASTILLAGE

II.6.10.

En régates de série, le speedomètre, le sondeur, le compas électronique et le GPS portable sont autorisés. Tout autre système analytique est interdit.

II.8. - ARMEMENT OBLIGATOIRE

II.8.2. Pour les courses en France à partir du 1^{er} janvier 2005, le matériel d'armement et sécurité doit répondre au minimum aux dispositions de l'arrêté du 1^{er} octobre 2004 relatif à la sécurité des navires pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.

Le matériel exigé :

- 1 extincteur,
- 1 seau rigide de 10 litres,
- 1 sonde à main ou un sondeur
- 1 corne de brume,
- 1 boule de mouillage,
- 1 jeu de feux de route,
- 1 lampe torche étanche,
- 1 miroir de signalisation,
- 1 jeu de pinoches ou système agréé d'obturation en milieu aquatique d'un trou dans la coque,
- 1 pompe à main conforme à la norme EN ISO 15083,
- 1 système permettant la remontée à bord d'une personne tombée à l'eau (échelle, marche pied, palan...),
- 1 bouée de sauvetage avec feu de retournement,

- 3 feux rouges automatiques à main,
- engins flottants pouvant supporter les personnes à bord et répondant l'annexe 224-A4 de l'arrêté,
- Pavillon national,
- Pavillon N et C,
- Carte(s) marine(s) de la zone fréquentée,
- Annuaire des marées sauf en Méditerranée,
- Livre des feux de la zone de navigation,
- RIPAM (Règlement international pour prévenir les abordages en mer) ou ouvrages 2a et 2b ou annuaire de navigation contenant le règlement,
- 1 boîte à pharmacie conforme à l'annexe 224-A5 de l'arrêté en vigueur,
- 1 gilet de sauvetage ou une aide à la flottabilité par personne présente à bord,
- 1 mouillage adapté selon les prescriptions de l'article 5 du chapitre 224-3.1 de l'arrêté et d'un poids minimum de 8 kg (ancre + ligne de mouillage).

Tous nouveaux (Suite)

Président, comité, règles et journal

Pour cette année 2005, d'autres changements sont intervenus. Comme vous pouvez le lire ci-dessus, l'armement obligatoire a vu sa liste modifiée avec des éléments dont le but principal est le renforcement de la sécurité. Par ailleurs, la Fédération Française de voile a apporté plu-

sieurs modifications aux règles de courses. Il est nécessaire d'en prendre connaissance. Enfin, la nouvelle équipe de communication a décidé de modifier l'aspect et le nom du journal qui s'appelait précédemment l'Echo des Surprises. En effet, après avoir mis le site internet au goût du jour, un nouveau nom a été proposé pour le journal comme vous avez

pu le constater en première page. «Surprise info» est le titre, que ce nouveau comité va tenter de faire paraître 4 fois par an. Bien sûr l'aide et la participation de chacun sont requises, un tel travail ne peut se faire sans votre voix, sans vos échos et sans vos infos ou récits. Surprisistes, ce journal est votre journal. ■

Calendrier des régates 2005

Régate Nationale ⑤
National Français Arcachon 22 au 27 août

Régates Régionales ②

Primo Cup	Monaco	4 au 6 février
Champt de Méditerranée	Cannes	26 au 28 mars
Spi Ouest France	La Trinité	24 au 28 mars
Semaine de La Rochelle	La Rochelle	05 au 09 mai
Critérium des Monotypes	Le Borniac	
	Arcachon	22 et 23 octobre
	La Rochelle	11 au 13 novembre

Régates Locales ①

Open Monotype printemps	La Rochelle	26 au 28 mars
Obélix Trophy	Benodet	28 avril au 01 mai
Champt des 3 lacs	Annecy	01 au 03 mai
Critérium de Thonon les Bains	Thonon les Bains	07 et 08 mai
Grand Prix du Crouesty	Le Crouesty	12 au 15 mai
Critérium des Eaux Intérieures	Aix les Bains	28 et 29 mai
Open Monotype été	Arcachon	22 mai et 05 et 19 juin
Les 18 heures d'Arcachon	Arcachon	02 et 03 juillet
Champt de France Monotype	Hyères	27/10 au 1 ^{er} /11
Champt de Manche Monotype	St Malo	23 au 25 septembre
Championnat de la Côte d'Azur	Triangles d'Antibes fin mars	
	Régate à Saint-Raphaël en Mai	
	Régate à Golf Juan en juin	
	Régate au YCC mi octobre	
Chpt de la baie d'Aigues Morte	Challenge automne, Hiver ou Printemps	

Le chiffre entouré en noir est le coefficient pris en compte pour le classement national France par points.

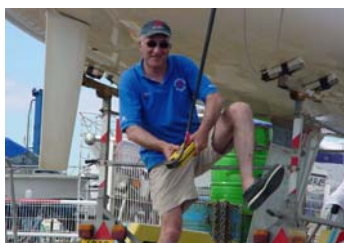
Brèves en photo...

Formation au grutage

A Palavas, début Janvier 2005, au moins un équipier de chaque Surprise a reçu une formation officielle de grutier par la très sérieuse organisation de formation APAVE. Seuls ceux qui ont obtenu leur certificat pourront désormais manipuler la potence de mise à l'eau.



A l'ASPTT, ils ne sont pas nombreux ceux qui détiennent leur diplôme. On le voit clairement ci-dessus. Hé l'ami, le bateau est derrière toi!



Par contre les détenteurs de cette autorisation devraient tout de même être un peu plus sérieux.

Bug du mâât 2005

Depuis le début de saison et en moins d'un mois, 5 bateaux ont démâté à Palavas. Serait-ce le bug de mâât de 2005 qui a frappé? En tout cas, méfiance, metanisel en, Cioccolato Mister X, Que bianco, Les dernier en date, Erogene. Dis Rodrigue, qu'est ce que tu mates quand tu démâtes?

Spi et Esthétique

Franchement, la multiplication, des spis noirs n'est pas très souhaitable. Il n'y a pas que la supposée performance qui compte. Il y a aussi l'esthétique. Sexy et érotique le spi blanc et rose à droite!

